

# Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2006/2660(RSP) Procédure terminée
Résolution sur la situation à Gaza	
Sujet	6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux
Zone géographique	Israël Palestine

Acteurs principaux			
Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2761</a>	13/11/2006

Evénements clés			
13/11/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
15/11/2006	Débat en plénière		
16/11/2006	Résultat du vote au parlement		
16/11/2006	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0492/2006</a>	Résumé
16/11/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2660(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0588/2006</a>	15/11/2006	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0589/2006</a>	15/11/2006	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0590/2006</a>	15/11/2006	EP	

Proposition de résolution		<a href="#">B6-0591/2006</a>	15/11/2006	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0592/2006</a>	15/11/2006	EP	
Proposition de résolution commune		<a href="#">RC-B6-0588/2006</a>	15/11/2006		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		<a href="#">T6-0492/2006</a>	16/11/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2007)0054</a>	11/01/2007	EC	

## Résolution sur la situation à Gaza

---

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation à Gaza.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement fait part de sa profonde indignation face à l'opération militaire israélienne lancée contre Beit Hanoun et dans la bande de Gaza et condamne l'usage disproportionné de la force par l'armée israélienne, qui nuit gravement à tout effort de paix. Il demande au gouvernement israélien de cesser immédiatement toute action militaire dans la bande de Gaza, et réaffirme qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit israélo-palestinien.

La résolution condamne aussi la récente attaque à la roquette à Sderot. Elle appelle les milices palestiniennes à mettre fin aux tirs de roquettes sur le territoire israélien, qui visent aveuglément des civils innocents, à observer une trêve et à s'abstenir de toute nouvelle escalade de violence.

Les États-Unis sont invités à redéfinir leur rôle au sein du Quartet et dans le conflit israélo-palestinien, afin de soutenir l'arrêt des violences et l'instauration d'un nouveau et véritable dialogue entre les parties.

Le Parlement réitère également sa proposition selon laquelle la présence d'une force multinationale au Liban pourrait servir d'exemple pour la bande de Gaza et la Cisjordanie afin d'y protéger la population civile des deux parties.

La résolution invite le Conseil à convoquer d'urgence le conseil d'association UE-Israël afin de faire part de la position de l'Union européenne après les actions militaires israéliennes à Gaza et à s'adresser, dans le cadre de l'Accord d'association intérimaire entre l'UE et l'OLP agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne, au nouveau gouvernement palestinien d'unité nationale, afin de faire face aux problèmes de violence et de sécurité.

Les députés se félicitent de l'accord dégagé par le Président de l'Autorité palestinienne afin de constituer un nouveau gouvernement palestinien appelé à être l'un des partenaires des négociations pour la communauté internationale. Ils estiment que ce processus pourrait donner lieu à une reprise de l'aide économique à l'Autorité palestinienne.